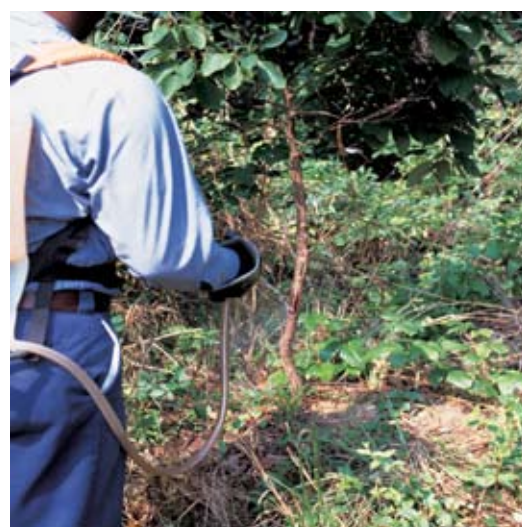


# DEBROUSSAILLANT PRO -

## Gamme désherbants

### DEBROUSSAILLANT PUISSANT POUR PLANTES LIGNEUSES, BROUSSAILLES, RONCES, ORTIES...



- **En une seule pulvérisation, détruit progressivement et définitivement la plupart des espèces ligneuses, semi-ligneuses ou herbacées à grand développement.**
- **Evite l'arrachage fastidieux et coûteux, il assure sans efforts l'entretien et la propreté des talus, abords...**
- **Action systémique : absorbé par les feuilles et véhiculé dans toute la plante.**
- **Economique (4L pour traiter 1 hectare).**
- **Homologué par le ministère de l'agriculture N° 2120117.**

#### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide huileux, limpide, jaune paille à brun.
- Odeur aromatique.
- S'émulsionne dans l'eau en donnant un lait blanc (concentré émulsionnable EC).
- Densité à 20°C : 0,94 environ.
- pH du produit dilué à 100 g/L : 3,0 à 4,7.
- Pression de vapeur à 20°C : 2 hPa.
- Point d'éclair (vase clos) : 41°C.
- Contient 58 g/l de 2,4 D (ester éthylique) et 64,7 g/l de triclopyr sous forme d'ester de butoxyéthyle.
- Détruit les espèces dicotylédones herbacées, ligneuses, semi-ligneuses (frêne, troène et aubépine en autre).

#### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologué par le Ministère de l'Agriculture n° 2120117 (détenteur : Tradi-agri).
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (essayer d'utiliser la totalité aux doses préconisées).
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

#### MODE D'UTILISATION :

- Traiter idéalement de mars à juillet sur pousses dont la taille n'excède pas deux mètres (au-delà couper et attendre que les pousses soient bien développées).
- Pour les autres périodes, l'efficacité est un peu ralentie (traiter toujours au dessus de 12 °C).
- Diluer 1 litre de **DEBROUSSAILLANT PRO** pour 100 L d'eau (dosage pulvérisateur 50 ml pour 5 L d'eau).
- Traiter en l'absence de vent pour éviter l'entraînement sur les cultures voisines, à une température inférieure à 20°C sous abri.
- Rincer abondamment les appareils à l'eau + détergent, après utilisation ; ne pas évacuer les eaux de rinçage à proximité des sources, puits, rivières, égouts.
- Attendre un mois avant de semer à nouveau.
- DRE : 24 heures, ZNT : 5 mètres.

**Doses et usages :** Prairies permanentes, traitements généraux : dévitalisation des broussailles sur pied ; Traitements généraux : dévitalisation des souches **4 L/ha**.